

**Rapport au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
de la commission permanente des pétitions
chargée d'étudier les pétitions déposées par
l'espace équestre d'Yverdon et Maria Peixoto concernant l'impacte du projet de
création d'un centre national de ski nautique sur leurs activités.**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des pétitions s'est réunie le 23 septembre 2008 à 19h00 à la salle de conférence II de l'Hôtel de ville. Etaient présents Mesdames et Messieurs Jean-David Chappuis, Yvan Gindroz, Bexhet Halimi, Jean-Louis Klaus, Corinne Lachat, Madeleine Lechmann, Jean-Louis Vial et de Stéphane Balet désigné rapporteur. Monsieur Johan Gilliéron était excusé.

Messieurs les Municipaux Burkhard et Treyvaud représentaient la Municipalité et la commission les remercie pour leur disponibilité ainsi que pour les explications et les réponses apportées.

La pétition déposée par l'espace équestre d'Yverdon, signée par 97 personnes, s'inquiète des limitations que pourraient engendrer le centre de ski nautique sur les déplacements des cavaliers. Selon les explications fournies par M. Treyvaud, la zone géographique touchée par le projet n'a que peu d'emprise sur les parcours utilisés aujourd'hui. A l'exception des périodes de compétition où certains tracés ne seront peut être pas utilisables, la cohabitation des 2 activités ne posera pas de problème.

La pétition déposée par Maria Peixoto, munie de 882 signatures, concerne la zone des plantages. Elle demande que toute la zone prévue pour les jardins familiaux soit maintenue et que le projet de centre de ski nautique soit refusé.

M. Burkhard nous a expliqué qu'actuellement il y avait 545 jardins et que le projet ne supprimera que 4 parcelles pour la création d'une zone de parking. Le reste du terrain, nécessaire pour le projet, sera pris sur une zone qui était en réserve pour la création de nouveaux jardins. Il a également précisé que cette zone était régulièrement inondée et que son utilisation nécessiterait des travaux d'assainissement. Actuellement, il y a 27 personnes sur une liste d'attente mais il est permis de penser que seule une dizaine de personnes attendent réellement une solution.

Plusieurs pistes ont été évoquées pour permettre d'augmenter l'offre. Certains locataires jugent la taille de leur jardin trop importante et seraient probablement prêts à la morceler. Une étude pour des parcelles plus petites, dédiées exclusivement à la culture, est à l'étude. L'idée est de proposer des zones cultivables dans différents quartiers de la ville.

Conclusions

Les préoccupations soulevées par les pétitionnaires sont légitimes. La majorité de la commission juge fondée la crainte qu'un projet de l'envergure de celui du centre de ski nautique peut faire planer sur les activités de la zone concernée et elle vous demande, à l'unanimité, de renvoyer ces pétitions à la Municipalité. La commission souhaite que la Municipalité informe rapidement les pétitionnaires sur le traitement de la pétition.

Yverdon-les-Bains, le 5 octobre 2008

Stéphane Balet
Président de la commission des pétitions

